



OFFICIEL

Selon le droit, le chancelier fait savoir que par décision de S. Exc. Mgr l'Archevêque d'Avignon :

- Sœur Marie-Jean-Baptiste a été nommée pour 3 ans renouvelables notaire à la chancellerie du diocèse, par décret du 20 décembre 2023 ;
- L'Institution Champlfleury a été autorisée à accueillir et présenter à la vénération les reliques du Bx Carlo Acutis, par rescrit du 8 février ;
- Monsieur l'abbé Bruno Gerthoux a été nommé administrateur de la charge de doyen du Grand-Avignon pendant l'absence du doyen, Monsieur l'abbé Tedesco, jusqu'au 31 juillet 2024, par décret du 8 février ;
- Un décret général exécutoire concernant l'article 6 de l'Ordonnance du 27 juin 2023 a été signé le 9 février 2024 ;
- Monsieur l'abbé Hubert Audibert, en plus de sa charge de curé du secteur paroissial de Bonnieux (Bonnieux, Buoux, Goult, Lacoste, Lioux, Roussillon, Saint-Pantaléon et Sivergues) a été nommé administrateur du secteur paroissial d'Apt (Apt, Auribeau, Boisset, Caseneuve, Castellet, Saignon et Saint-Martin-de-Castillon) et du secteur de Saint-Saturnin-lès-Apt (Saint-Saturnin, Croagnes, Gargas, Gignac, Viens, Grands Cléments, Rustrel et Villars), par décret du 28 février 2024.

A Avignon, le 28 février 2024

Par mandement, le chancelier